

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Cyril TOUBOUL
Conventionné honoraires libres

Consultations :
le jeudi de 14h à 18h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
APU	120 €uros	69 €uros

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Hystérectomie	1 000 – 1 500 €	
Cure de prolapsus par coelioscopie	1 000 – 1 500 €	
Annexectomie	1 000 – 1 500 €	
Cancer de l'endomètre ou du col	1 000 – 1 500 €	
Cancer du sein	1 000 – 1 500 €	

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.